

L'aide au sport de la CAF permet à celles et ceux, n'ayant pas les moyens de financer leur licence sportive de se faire aider par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui soutient les frais suivants : - La licence sportive - L'adhésion à une association sportive - Le matériel du sport pratiqué par l'adhérent. Pour celles et ceux qui souhaitent en bénéficier, doivent impérativement : - Avoir un enfant âgé de 6 à 14 ans. - Être allocataire de la CAF. - Ne pas recevoir d'aide financière de la commune ou de la ville. - Vérifier que le club soit affilié à une fédération reconnu par l'État. À noter que l'aide de cette aide peut varier en fonction de la commune dans laquelle vous vivez. Si vous souhaitez en connaître davantage, n'hésitez pas utiliser le simulateur en ligne de la CAF sur le site suivant : <https://www.mes-allocs.fr/simulation-aides>